

# Que l'angélus sonne !

Les églises du XIX<sup>e</sup> siècle dans l'Orne

Archives  
départementales  
de l'Orne



Direction des Archives départementales  
Conservation des objets d'art

# **Que l'angélus sonne !**

## **Les églises du XIX<sup>e</sup> siècle dans l'Orne**

---

Conseil général de l'Orne  
2000

---

Exposition réalisée par la Direction des Archives départementales – Conservation des objets d'art présentée à la Halle au Blé d'Alençon du 23 décembre 2000 au 28 janvier 2001.

#### REMERCIEMENTS

*Commissaires de l'exposition* : Jean-Pascal Foucher, Servanne Desmoulins-Hémery

*Recherches et rédaction* : Servanne Desmoulins-Hémery, avec la collaboration de Joëlle Bodenès, Catherine Cottin, Jean-Pascal Foucher, Jean-Claude Martin, Séverine Ménet, Yves Roth

*Scénographie* : Marc-Antoine Dupret

*Communication* : Direction de la communication

*Photographies* : André Morin

*Cartes* : Système d'information géographique, Direction des systèmes de l'information et de l'informatique

*Montage* : Gérard Boutelotte, Luc Frouard, André Morin, Michel Pignot, Etienne Poulain, avec l'aide de la Direction des services intérieur et technique

*Dactylographie* : Isabelle Hubert

*Secrétariat* : Sylvie Marchand, Nadine Réglain

Les Archives départementales-Conservation des objets d'art remercient chaleureusement les personnes et institutions qui ont permis la réalisation de cette exposition :

Monsieur Alain Lambert, Sénateur maire d'Alençon,  
pour la mise à disposition de la Halle au Blé

Madame Elisabeth Gautier-Desvaux, Directrice régionale des Affaires culturelles,  
pour son soutien financier

Mesdames et Messieurs les maires des communes propriétaires et Messieurs les curés affectataires  
pour le prêt des œuvres exposées

Monsieur Michel Ventillard, président de « Culture et patrimoine en Pays d'Ouche ».

Merci également à Mesdames Marie-Agnès Levaux, Joëlle Grier, Marie-Pierre Las, Annie Legrand, Laetitia Moitié et à Messieurs Jean-Louis Troucelier, Michel Rago, Guy Kapps, David Cailleau, Etienne Lebrun, Jean-Philippe Watteau.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES  
6-10, avenue de Basingstoke, 61000 Alençon  
Tél. 02 33 81 23 00  
email : archives@cg61.fr  
ISBN 2-86 061-026-X

---

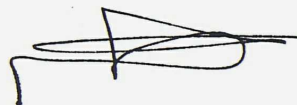
## Préface

A l'heure où se pose avec acuité le problème de la conservation de notre patrimoine religieux, l'étude des églises construites au XIX<sup>e</sup> siècle s'avère nécessaire. En effet, comment prétendre assurer la pérennité d'édifices que l'on connaît mal et qui, considérés comme trop proches dans le temps, n'ont pas encore réellement acquis de légitimité patrimoniale ? La tempête de décembre 1999 a révélé brutalement la vulnérabilité de ces églises, et singulièrement de leurs clochers, actualisant de façon désolante le projet d'exposition de la Direction des Archives départementales.

Ces églises, parfois surdimensionnées, marquent fortement notre paysage, surtout dans le Bocage où leurs flèches indiquent le cœur des villes et des villages. Mais l'ensemble du territoire ornaïen a été touché par la fièvre bâtisseuse qui s'est emparée de l'Église et de ses fidèles après la Révolution. Voulu par les Ornaïens eux-mêmes qui se sont engagés par des dons en argent ou en nature, par les communes propriétaires et par les fabriques affectataires, subventionnées par l'État, les églises du XIX<sup>e</sup> siècle portent témoignage aujourd'hui de ce qui faisait sens pour nos prédécesseurs.

Une fois construites, ces églises étaient décorées et meublées, selon l'évolution du goût qui estompe les particularités régionales en un siècle qui découvre de nouvelles techniques permettant une production standardisée et une commercialisation nationale voire internationale. Concurrément, émergent de fortes personnalités dans l'Orne, de certains curés bâtisseurs ou artistes au sculpteur Victor Le Harivel-Durocher qui connut une belle carrière officielle...

« Que l'angélus sonne ! » marquera une étape importante dans la connaissance du patrimoine architectural et artistique ornaïen et permettra à chacun de porter un autre regard, plus averti et souhaitons-le plus indulgent, sur ces églises encore trop souvent négligées au nom de seuls critères esthétiques.



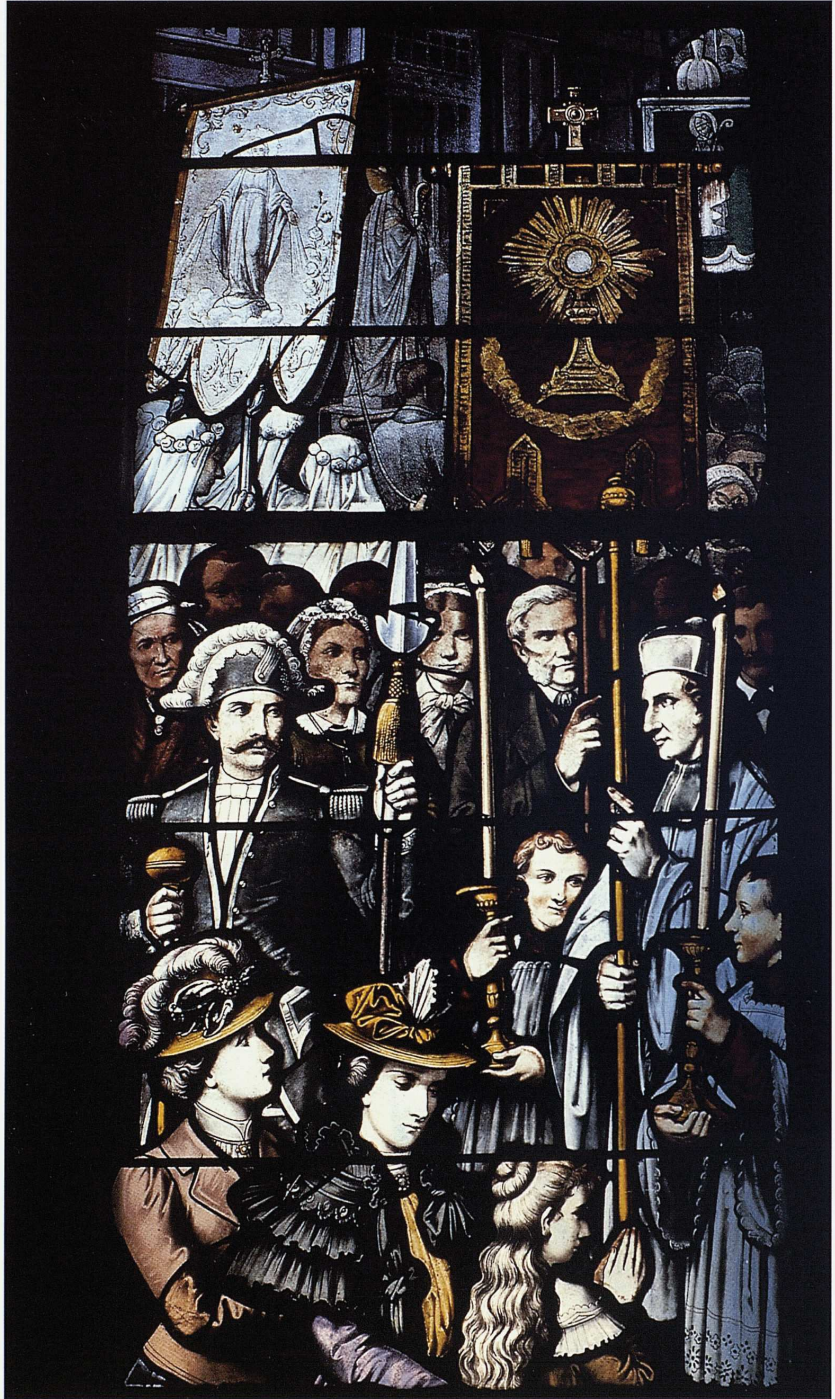
Gérard BUREL  
Président du Conseil Général de l'Orne

---

## *Sommaire*

Remerciements .....	2
Préface .....	3
<b>Recueil d'articles</b>	
Jean Laspougeas, La vie catholique en France, survol d'un siècle, 1802-1914 .....	6
Jean-Pascal Foucher, La construction des églises ornaïses au XIX <sup>e</sup> siècle .....	12
Christian Taillard, Les églises ornaïses de plan basilical dans la première moitié du XIX <sup>e</sup> siècle .....	21
Yves Roth, Pierre-Félix Delarue, architecte, 1795-1873 .....	30
Stéphane Arrondeau, Le vitrail au XIX <sup>e</sup> siècle dans le département de l'Orne .....	36
Servanne Desmoulins-Hémery, L'atelier Ledien-Bazire, 1856-1915 .....	42
Vincent Juhel, La peinture murale du XIX <sup>e</sup> siècle dans l'Orne .....	49
Marie-Hélène Didier, Les dons de l'État aux églises ornaïses .....	54
Aude Pessey-Lux, Victor Le Harivel-Durocher, « le sculpteur normand par excellence », 1816-1878 .....	66
Olivier Renaudeau-Lecordier, Les ornements sacerdotaux au XIX <sup>e</sup> siècle, entre innovation et tradition .....	76
<b>Catalogue des œuvres exposées .....</b>	<b>80</b>
<b>Dictionnaire des églises ornaïses du XIX<sup>e</sup> siècle .....</b>	<b>103</b>
<b>Bibliographie .....</b>	<b>113</b>

---



*Couterne, église Saint-Pierre  
Verrière de Duhamel-Marette, Évreux.*

## *La vie catholique en France, survol d'un siècle, 1802-1914*

1802-1914, telles sont les dates du XIX<sup>e</sup> siècle religieux en France. La première est de nature endogène : la réception du Concordat de 1801 clôt, au village comme à la ville, la crise révolutionnaire commencée treize ans plus tôt. La seconde est de nature exogène, la guerre européenne bouleversant les conditions de la vie religieuse. Toutefois le Concordat français de 1801 est signé d'un point de vue européen, tant pour le pape Pie VII que pour Bonaparte dont la France englobe des pays belges, rhénans et italiens.

L'histoire de la vie chrétienne et, précisément, de l'art chrétien au XIX<sup>e</sup> siècle est rendue difficile par suite d'un triple éloignement. Éloignement institutionnel et social d'abord : exceptée la période 1905-1914, l'Église et l'État sont liés par le pacte concordataire, souvent mal compris après bientôt cent ans de séparation ; aussi bien la société est-elle, au XIX<sup>e</sup> siècle, malgré une indifférence ou une hostilité incontestables, une société marquée par les influences chrétiennes, alors que les conditions qui prévalent depuis les années 1960 sont celles d'une intense déchristianisation où la sécularisation laisse place à une paganisation des institutions et des mœurs : plus de la moitié des enfants et des jeunes n'étaient plus catéchisés à la fin du XX<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Éloignement esthétique ensuite. Historiens et philosophes de l'art n'ont guère accordé du labeur ou du crédit aux monuments et aux décors du XIX<sup>e</sup> siècle repoussant dans un même mouvement style « Saint-Sulpice » et art « pompier »<sup>2</sup>. Éloignement ecclésiologique enfin. L'Action catholique, préconisée par Pie XI (1922-1939), la Démocratie chrétienne définie par Pie XII (1939-1958), l'*aggiornamento* souhaité par Jean XXIII (1958-1963), le deuxième concile du Vatican (1962-1965) et la crise consécutive qui a frappé l'Église sous le pontificat de Paul VI (1963-1978), voire sous celui de Jean-Paul II depuis 1978, tout concourt à repousser le XIX<sup>e</sup> siècle dans un passé volontiers dévalorisé pour mieux justifier non seulement les inflexions prudentes, mais surtout les nouveautés les plus prodigieuses ou les plus vertigineuses.

C'est donc un triple courant qu'il faut remonter pour retrouver les réalités de la vie chrétienne en France au XIX<sup>e</sup> siècle. Faut-il en ajouter un quatrième ? Sans doute, car l'éloignement dans le temps peut provoquer, par une opération quasi mécanique de décantation, une simplification excessive des réalités révolues : illusion d'optique qui guette l'historien et qui n'est pas moins dangereuse que l'illusion des sources. En bref, nous dirons d'emblée que le XIX<sup>e</sup> siècle n'existe pas autrement que comme artefact. En réalité, de 1802 à 1914, l'histoire de la vie chrétienne dans l'Église en France est passée par trois périodes bien individualisées. De 1802 aux années 1830, ce fut le temps de la restauration, difficile mais impressionnante. Puis, de 1840 à 1880 – dates rondes – un temps de hautes eaux religieuses, un temps d'essor de l'Église contre laquelle se dressèrent les forces intellectuelles, politiques et sociales de l'anticléricalisme. A partir de 1880 et jusqu'à 1914 ce sont ces forces qui triomphèrent, séparant l'Église de la société avant de la séparer de l'État : de Ferry à Viviani, la France a offert au monde le spectacle d'un pays chrétien gouverné par des dirigeants hostiles qui opérèrent une révolution capitale, la révolution laïque.

### **L'âge de la restauration concordataire, 1802-1840**

1802-1840 : près de deux générations à l'œuvre pour rétablir en France les conditions nécessaires à la vie chrétienne. Les facteurs défavorables sont, en effet, très puissants. La Révolution a détruit les bases juridiques et matérielles de l'évangélisation ; elle a mis fin à l'unité confessionnelle et au caractère chrétien de l'État ; elle a déchristianisé l'espace, le temps et les mœurs ; elle a divisé et persécuté le clergé (2 000 à 3 000 morts, 30 000 à 40 000 déportés) ; elle a brisé les communautés féminines (12 300 personnes en 1808 contre 57 500 en 1790) et masculines ; elle a créé une opposition de principes avec l'Église, forgeant un anticléricalisme à trois dimensions : idée, politique, sentiment, qui conduit de Voltaire à Flaubert. Cependant le romantisme, pour sa part, est plus panthéiste que chrétien, plus individualiste que fraternel, plus sentimental que raisonnable. Enfin l'Église ne peut bénéficier d'une stabilité de l'ordre politique qui se révèle éphémère : République consulaire, Empire, Restauration, Cent-Jours, Deuxième Restauration, Révolution de 1830 et Monarchie de Juillet. Du moins le Concordat de 1801 résiste à ces changements et offre dans son texte d'abord, dans sa pratique (un peu moins), un véritable pacte entre l'État et l'Église qui assure à cette dernière un minimum vital tant sur le plan juridique que sur le plan matériel.

C'est dans ces conditions que le clergé réussit, avec méthode, à combler ses vides : 31 000 prêtres en activité en 1809, 25 000 en 1814, 35 200 en 1821, 38 300 en 1830, 45 400 en 1848, par le jeu combiné des petits séminaires et des grands séminaires diocésains.

Au budget de l'État, les catholiques ajoutent leurs dons et leurs legs : 42 millions de francs sous la Restauration (dont la moitié aux fabriques paroissiales), 36 millions et demi sous la Monarchie de Juillet. A l'apostolat fixe du curé dans sa paroisse s'ajoute la restauration des missions, travail discret jusqu'en 1809, interdit de 1809 à 1814, bruyant de 1815 à 1830, discret de nouveau après 1830. A ces missions paroissiales, par nature épisodiques, l'Église peut offrir un concours supplémentaire et durable avec la renaissance et la croissance des communautés féminines. Les effectifs passent de 12 300 en 1808 à 16 000 en 1816, 27 200 en 1824, 31 000 en 1831. Essor également des confréries de piété. De la Congrégation de la T. S. Vierge Marie fondée à Paris en 1801-1802, interdite de 1809 à 1814, reconstituée en 1814, dérivent la Société des Bonnes Œuvres, l'Association Saint Joseph (1822), la Société des bonnes études (1823), celle des bons livres (1824), l'Association pour la défense de la religion catholique (1828). Hors de la Congrégation, on retiendra les Conférences de Saint Vincent de Paul (1833), la Société de Saint François Régis, la Société de Saint François Xavier (1844).

La pratique des observances et des sacrements se rétablit : rares sont les non-baptisés (1,2 % à Marseille, 5 % à Paris) et les délais de baptême dans les trois jours passent, à Marseille, de 65 % des baptêmes en 1811 à 74 % en 1832. Toutefois la pratique pascalle est plus faible que la pratique dominicale allant de 3 % à Paris en 1826 à 85 % au diocèse de Mende vers 1830, en passant de 10 à 20 % aux diocèses de Versailles, Sens, Troyes, Soissons, Chartres et 56 % au diocèse d'Albi.

Le christianisme retrouve droit de cité dans le mouvement des idées avec Joseph de Maistre, Chateaubriand, Bonald. *L'Essai sur l'indifférence en matière de religion* (5 volumes, 1817-1823) porte l'abbé de Lamennais au pinacle, attirant vers les problèmes de la philosophie et de la théologie nombre de jeunes esprits. *L'Accord de la foi et de la raison* de l'abbé Receveur (1830) devient vite un nouveau classique de la réfutation des philosophes du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les conférences de Frayssinous à Saint-Sulpice, de Lacordaire au collège Stanislas sont achalandées.

Par son ampleur, la restauration concordataire du XIX<sup>e</sup> siècle rappelle la renaissance du catholicisme après les guerres de religion. Mais elle est œuvre de prêtres plutôt que de laïcs. C'est une œuvre diocésaine et paroissiale, jamais les évêques n'ayant eu autant d'importance, tandis que les communes sont acharnées à rester ou à redevenir paroisse. Enfin c'est une œuvre au rythme très variable suivant les régions. La restauration concordataire est bien reçue et par suite assez étendue et rapide des diocèses de l'Ouest (Bretagne, Anjou, Poitou) et du Nord (Flandres, Boulonnais, Artois) aux diocèses de l'Est (Franche-Comté, Lorraine, Alsace), du Lyonnais, du Forez, du Velay ou de l'Auvergne, avant de rejoindre par les diocèses de Viviers et de Mende, une Aquitaine intérieure et des Pyrénées où la vie chrétienne atteint des sommets au Pays Basque. En revanche la restauration concordataire est mal reçue et, par suite, fort limitée et lente dans les pays de la Loire moyenne, dans les pays de la Charente, comme dans le centre du Bassin parisien ou la Provence, la Normandie étant la suture entre ferveur et indifférence.

D'Évreux à Châlons, d'Amiens à Bourges, de Chartres à Langres, la pratique pascalle, toujours minoritaire, est quasi nulle chez les hommes. La révolution de 1830 est violente, pillant l'archevêché de Paris et Saint-Germain-l'Auxerrois, mais aussi l'évêché et le petit séminaire de Châlons, tandis que l'archevêque de Reims doit prendre la fuite : c'est dans ces villes et ces contrées, il est vrai, que le schisme constitutionnel de 1791 fut virulent, tandis qu'aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles des prélats courtisans ou, à l'opposé, jansénistes, fragilisaient l'Orléanais, la Basse-Bourgogne ou la Champagne.

Libéralisme et anticléricalisme sont inséparables, partageant le rationalisme, l'individualisme, le naturalisme et une double obsession : ambition et immoralité des prêtres, inutilité et paresse des congrégations. L'Église n'est qu'une déviance contre nature et une force apatride. Le libéralisme du premier XIX<sup>e</sup> siècle plus qu'une non-religion est une contre-religion. Les Jésuites ne sont pas des hommes mais des animaux (corbeaux, dindeons, renards, loups).

Aussi la tentative du catholicisme libéral est-elle une entreprise périlleuse, conduite par Lamennais et ses amis. Sans doute les circonstances conduisent à l'échec : à un Grégoire XVI, rigoureux, élu en pleine agitation révolutionnaire, s'oppose un écorché vif comme Lamennais. La condamnation du catholicisme libéral en 1832 et en 1834 n'est pas accidentelle mais logique par suite d'un désaccord essentiel sur la notion de liberté civile. La conséquence est un chassé-croisé : les catholiques libéraux se rapprochent du gallicanisme, les gallicans deviennent ultramontains. Dans ces divisions, l'Église de France, redevenue une puissance sociale, échoue à redevenir une puissance politique. De retour en France, Louis XVIII avait rendu au catholicisme la religion de l'État. La révolution de 1830 le rétrograde au statut de religion majoritaire.



Reste l'essentiel de cette restauration concordataire : la capacité du catholicisme à mobiliser des élites sacerdotales, religieuses et laïques dans des conditions difficiles. Aux côtés de la mission, des œuvres et de l'enseignement, l'Église a-t-elle le temps et les moyens de relever l'art chrétien, alors que les destructions s'accumulent sous le Consulat, l'Empire et la Restauration ? Les commandes royales, il est vrai, sont importantes, notamment en peinture, selon le goût néo-classique qui domine jusqu'aux lendemains de 1830.

### Un temps d'essor, 1840-1880

Des années 1840 aux années 1870 la vie chrétienne se signale par une crue, de hautes eaux, un élan contemporains d'une transformation matérielle considérable, associant révolution des voies de communication et des moyens de transport, industrialisation, développement de l'agriculture et de l'élevage. Cette double croissance, spirituelle et matérielle, s'opère dans des conditions politiques instables : usure de la Monarchie de Juillet, révolution de 1848, faillite de la Deuxième République, guerre de 1870, chute du Second Empire, proclamation de la Troisième République, Commune de 1871, échec de la troisième restauration monarchique (1873) et de l'Ordre moral.

Cet élan du catholicisme se mesure en bien des domaines. Croissance du clergé : 55 300 ecclésiastiques en 1876 contre 35 000 en 1826 ; augmentation des ordinations annuelles de 1300 dans les années 1845-1865 à 1500 dans les années 1865-1885 ; restauration ou création d'au moins 5 000 paroisses entre 1825 et 1875, de telle sorte que la France en compte environ 35 000 au lieu de 29 000 en 1807 (à territoire constant). Croissance des congrégations religieuses et des ordres monastiques, et d'abord chez les femmes : les effectifs de religieuses et de moniales passent de 31 000 en 1831 à 139 000 en 1878 (y compris l'Alsace et la Lorraine annexées). La religieuse en 1880 ? Elle s'occupe de l'école maternelle à 80 % ; elle représente 64 % des institutrices des écoles catholiques, 60 % des institutrices des écoles communales. Croissance chez les hommes aussi : 4 000 au milieu du siècle, 30 200 en 1878 ; 59 congrégations recensées par l'État en 1856, 116 en 1877 avec un ample mouvement de restauration depuis un ordre mendiant comme les Dominicains jusqu'aux ordres monastiques comme les Cisterciens, les Bénédictins, les Chartreux.

L'élan se manifeste aussi par les dons et les legs. Vers 1860, les biens immobiliers représentent près de 600 millions de francs dont 47 pour les fabriques paroissiales, 105 pour les congrégations, 447 pour les hospices et les hôpitaux. En 1876, la superficie cumulée est de l'ordre de 260 000 hectares, dont 40 000 pour les fabriques, 200 000 pour les hospices et les hôpitaux, 20 000 pour les congrégations.

La vitalité apostolique répond à un dispositif clair : éducation, association, mission, attirant une foule de personnalités, et d'abord une profusion de fondateurs (car le programme est exigeant) mais aussi une profusion de réformateurs (quand l'application est déficiente) et de laïcs issus des classes populaires ou des élites (Ozanam, Montalembert, etc.). C'est le temps du curé d'Ars comme des missions lointaines (en 1878, 75 % des missionnaires catholiques viennent de France).

A ce modèle ecclésiastique fécond, hérité de la Réforme catholique, s'ajoutent trois éléments nouveaux : le catholicisme social, l'enseignement libre et la presse (nationale ou diocésaine). Brochant sur le tout, la manifestation du surnaturel sous sa forme la plus exceptionnelle, le miracle. Ce sont les apparitions mariales de Paris (1830), La Salette (1847), Lourdes (1858), Pontmain (1871) pour ne citer que les plus spectaculaires. Pourtant les contemporains ne voient pas ces années 1840-1880 comme une crue ou un élan, mais comme un temps d'« athéisme social », selon l'expression de Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans. Sans doute, en 1866, 97 % des habitants de la France se déclarent catholiques, mais la pratique pascale des adultes ne dépasse que de peu les 50 %, car l'Église « a les femmes et les enfants » (Mgr Dupanloup), pas les hommes. Sans doute, dans un diocèse massivement indifférent comme le diocèse d'Orléans, la pratique augmente de 19,4 % en 1852 à 27,2 % en 1880 mais, au diocèse de Moulins, il n'y a plus que 63 % de pratiquants en 1876 contre 94 % en 1816. Sans doute la culture chrétienne imprègne les esprits mais les cimetières abandonnent l'église pour la périphérie des habitats, comme aux temps du paganisme, et l'enterrement horizontal à tombeaux perpétuels rivalise avec l'enterrement vertical à relève périodique.

Au vrai, non seulement il y a décalage entre la vitalité apostolique de l'Église et la pratique des observances et des sacrements, mais encore les adversaires de l'Église, loin de désarmer, déplacent le terrain de leurs attaques. Si la religieuse est une « bonne sœur » pratiquement insoupçonnable, l'anticléricalisme du théâtre, de la presse, du roman ou de l'érudition s'en prend volontiers à la vie « conventuelle », au clergé « pornographe », au pape, à la religion chrétienne (Michelet, Renan). Les milieux anticléricaux commencent à attaquer l'Église sur le plan administratif. A partir des années 1860, les appels comme d'abus prennent un tour plus politique de la part de fonctionnaires ou d'élus locaux. Aussi bien le budget que l'État consacre au clergé n'est guère généreux : avec 900 francs par an en 1859, un curé desservant est moins payé qu'un gendarme, avant d'être dépassé

par le maître d'école. Enfin, si la France n'est pas seule en cause, elle compte dans les soucis de la papauté (encyclique *Quanta cura*, 8 décembre 1864), comme dans la synthèse de ses censures (*Catalogue -Syllabus- renfermant les principales erreurs de notre temps*, joint à l'encyclique du 8 décembre). Voilà pourquoi, « le temps qui va de Falloux à Ferry, n'est pas, pour l'Église, une période de possession tranquille mais de guerre froide préludant à la lutte ouverte »<sup>3</sup>. La lutte des deux France descend des classes supérieures dans les classes inférieures de la société : d'un côté la civilisation paroissiale, difficilement mais efficacement restaurée après la Révolution de 1789, doit s'ouvrir aux problèmes nouveaux de l'instabilité politique propre à la France comme de celle résultant de la question italienne et du sort de la papauté ; en face émerge un système laïc, combinant libéralisme et nationalisme, conjuguant révolution et république : Jésus ou Marianne ?

En dépit de ces inquiétudes et de ces forces contraires, la France apparaît bien, de 1840 à 1880, comme le premier pays catholique, avant l'Autriche ou l'Espagne. Faut-il s'étonner si sa vitalité s'exprime dans l'art ? En trois générations, la France construit autant d'églises que les quinze siècles qui ont précédé. Dans ce grand œuvre, la part qui revient aux années 1840-1880 est essentielle : églises cathédrales, paroissiales ou conventuelles, chapelles de toute nature. C'est le temps des gothiques comme Lassus ou Viollet-le-Duc, c'est le temps des archéologues, avec la Commission des édifices religieux, c'est le temps du roman ou du romano-byzantin. Quant à la statuaire c'est le temps du « Saint-Sulpice » qui jette sur Dieu, la Vierge et les saints un regard enfantin et familier<sup>4</sup>.

#### De Ferry à Viviani, la révolution laïque, 1880-1914

A partir de 1879 les conditions hostiles à la vie ecclésiastique prévalent. Ces temps difficiles vont durer jusqu'à la guerre de 1914. Cette nouvelle épreuve résulte de l'arrivée et du maintien au pouvoir du parti républicain. Comme la Révolution de 1789, la Troisième République institue la question laïque au cœur de la vie politique. Ce transfert de conflits sociaux en conflits philosophiques présente, en effet, pour les milieux dirigeants, de grands avantages dans l'ordre matériel, voire sur le plan électoral, le vote étant réservé aux hommes. La vague anticléricale déferle sur l'Église dès 1879-1880 : c'est le temps de Jules Ferry, de Paul Bert, d'Alfred Naquet. Laïcisation de la justice, laïcisation de l'école communale, laïcisation de l'armée, laïcisation des hôpitaux, laïcisation du mariage et de la mort : c'est la République combattante. Passée la crise boulangiste, qui révèle l'ampleur et la diversité des mécontentements, la Troisième République se modère. Les milieux dirigeants s'ouvrent à un « esprit nouveau », esprit de conciliation conforme au pacte concordataire. Le pape Léon XIII, de son côté, invite les catholiques de France au « ralliement » à la forme républicaine de l'État, pour mieux corriger, puis abolir, la législation anticléricale des années antérieures. Mais le ralliement échoue, sauf à diviser le parti royaliste, et l'esprit nouveau fait naufrage dans l'affaire Dreyfus. De là une deuxième vague anticléricale : persécution des ordres monastiques et des congrégations religieuses (lois de 1901 et de 1904), rupture des relations diplomatiques entre la France et le Saint-Siège et, donc, dénonciation du Concordat ; c'est le temps de Combes, de Jaurès, de Viviani, du Bloc des gauches, de la République radicale.

L'anticléricisme présente plusieurs manières d'être. Anticléricisme libéral : la religion est rejetée comme structure de foi, d'espérance et de charité, ordonnée par Dieu transcendant et révélé, mais acceptée comme opinion personnelle, privée et non sociale. Anticléricisme irrégulier qui annonce la disparition de l'Église par suite du dépérissement de la religion : c'est la pensée commune du positivisme, du matérialisme ou du spiritualisme (Ferry, Clémenceau, les loges du Grand Orient de France). Anticléricisme régalién, concordataire, appréciant l'Église comme une institution de l'ordre social, mais repoussant tout zèle ultramontain (Waldeck-Rousseau). De l'anticléricisme opportuniste d'un Ferry ou de l'anticléricisme radical d'un Combes ou d'un Jaurès, lequel est le plus dangereux pour l'Église ?

Sans doute la proscription des congrégations, la séparation de l'Église et de l'État et la suppression d'un budget annuel d'une trentaine de millions de francs ont des effets désastreux dans l'Église dont le recrutement sacerdotal s'effondre tandis que les forces monastiques et régulières sont dispersées à l'étranger. Mais l'anticléricisme des années 1880 – malgré le maintien du pacte concordataire – est sans doute, à long terme, le plus dangereux pour l'Église, car son objectif n'est pas une simple séparation de l'Église et de l'État, mais la séparation de l'Église et de la société, comme instrument d'une déchristianisation. C'est ainsi que la géographie de la pratique dominicale et pascale, telle qu'elle peut se révéler au XIX<sup>e</sup> siècle, est une réplique toujours plus exacte de la carte du serment ecclésiastique de 1791. C'est bien la Révolution revisitée. Ni la souple diplomatie d'un Léon XIII, ni la diplomatie plus rigoureuse d'un Pie X n'y peuvent rien. Cette dernière parvient toutefois à interdire à l'Église de France d'appliquer la loi de séparation. Du coup les biens ecclésiastiques, reconstitués depuis un siècle, sont de nouveau perdus, mais les républicains, pris au dépourvu, doivent accorder à la France une totale liberté de réunion pour permettre la célébration du culte divin ! Reste que